MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR, UNIVERSITAIRE,
RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ET INNOVATIONS

La Ministre

ARRETE MINISTERIEL N°.387...../MINESURSI/CAB.MIN/SASM/MMK/2026 DU.13./11.../2026 PORTANT SUSPENSION DES ACTIVITÉS AU SEIN DE L'INSTITUT SUPÉRIEUR PÉDAGOGIQUE DE BULUNGU (ISP/BULUNGU) ET DE L'INSTITUT SUPÉRIEUR DES TECHNIQUES MÉDICALES DE LUMBI (ISTM/LUMBI), DANS LA PROVINCE DU KWILU

La Ministre de l'Enseignement Supérieur, Universitaire, Recherche Scientifique et Innovations ;

Vu la Constitution de la République Démocratique du Congo, telle que modifiée par la Loi N°11/002 du 20 janvier 2011 portant révision de certains articles de la Constitution du 18 février 2006, spécialement en ses articles 90, 91 et 93 et 202 points 22 et 23 ;

Vu la loi-Cadre n° 14/004 du 11 février 2014 de l'Enseignement National ;

Vu la Loi n°18/038 du 29 décembre 2018 portant Statut du Personnel de l'Enseignement Supérieur, Universitaire et de la Recherche Scientifique ;

Vu l'Ordonnance n° 24/022 du 01 avril 2024 portant nomination d'un Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu l'Ordonnance n° 25/247 du 07 août 2025 portant nomination des Vice-Premiers Ministres, des Ministres d'Etat, des Ministres, des Ministres Délégués et des Vice-Ministres ;

Vu l'Ordonnance n° 24/88 du 11 octobre 2024 portant Organisation et Fonctionnement du Gouvernement, Modalités de Collaboration entre le Président de la République et le Gouvernement ainsi qu'entre les Membres du Gouvernement ;

Vu l'Ordonnance n° 25/293 du 15 décembre 2025 fixant les attributions des Ministères, spécialement en son article 1er, littera B, point 24, relatif à l'Enseignement Universitaire, Recherche Scientifique et Innovations ;

Vu le Décret n°22/10 du 04 mars 2022 portant Organisation et Fonctionnement des Cabinets Ministériels ;

Considérant le climat de tensions et de troubles persistants au sein de l'Institut Supérieur Pédagogique de Bulungu et de l'Institut Supérieur des Techniques Médicales de Lumbi, dans la province du Kwilu, compromettant leur fonctionnement régulier ;

Considérant particulièrement la fermeture des bureaux administratifs par certains agents de l'Institut Supérieur Pédagogique de Bulungu ainsi que l'éviction du Directeur Général de l'Institut Supérieur des Techniques Médicales de Lumbi, entraînant de graves perturbations dans la gestion administrative et académique de ces établissements ;

Considérant la nécessité de préserver l'ordre, la discipline et la sérénité au sein desdits établissements, en attendant la clarification des faits et la prise des mesures appropriées par l'Autorité de tutelle ;

Vu la nécessité et l'urgence ;

ARRETE :

Article 1 :

Sont suspendues, jusqu'à nouvel ordre, toutes les activités académiques, administratives et para-académiques au sein des établissements publics d'enseignement supérieur ci-après, situés dans la province du Kwilu :

1. L'Institut Supérieur Pédagogique de Bulungu, en sigle **ISP/Bulungu** ;
2. L'Institut Supérieur des Techniques Médicales de Lumbi, en sigle **ISTM/Lumbi**.

Article 2 :

Les membres du personnel académique, scientifique, administratif, technique et ouvrier ainsi que les étudiants des établissements concernés sont tenus au strict respect de l'ordre, de la discipline et des instructions de l'Autorité de tutelle durant la période de suspension.

Une mission est diligentée dans les deux établissements concernés en vue d'évaluer la situation, de clarifier les faits à l'origine des troubles et de soumettre à l'Autorité de tutelle un rapport circonstancié assorti des propositions de mesures appropriées pour le rétablissement de leur fonctionnement normal.

Article 3 :

Sont abrogées toutes les dispositions antérieures contraires au présent Arrêté.

Article 4 :

Le Secrétaire Général à l'Enseignement Supérieur et Universitaire est chargé de l'exécution du présent Arrêté qui entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Kinshasa, le 13 NOV 2026

Prof. Dr SOMBO AYANNE SAFI MUKUNA Marie-Thérèse

Ministère de l'Enseignement Supérieur, Universitaire, Recherche Scientifique et Innovations (ESURSI)
6-8, Boulevard TSHATSHI
B.P. 5429 KINSHASA/GOMBE, RDC
Contact : +243 898951105 ; +243 810190608 ; E-mail : contact.cabinet@minesursi.gouv.cd